

**Mairie de
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



Envoyé en préfecture le 17/07/2025

Reçu en préfecture le 17/07/2025

Publié le

ID : 057-215705898-20250716-DCM8_16072025-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 juillet 2025
Sous la présidence de M. Gabriel SCHEH, Maire**

Membres en exercice : 19

Présents : 13 (Quorum atteint)

Mrs et Mmes : SCHEH Gabriel, STAB Didier, KOELSCH Alexandre, ZIEBEL Cédric, MEYER Arlette, SCHWARZ Sandrine, SEITLINGER Vincent, MUNICH Bernard, ORDENER Delphine, KARMANN Pascal, BOTZUNG Pierre, HEMMERT Odile, NZOSSU Virginie

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2

Mme MISCHLER Sophie représentée par M. KOELSCH Alexandre
Mme JODER Stéphanie représentée par Mme ORDENER Delphine

Soit un total des membres présents et représentés : 15

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 4

Mme NIDERBERGER Josiane, M. PEIFFER Yves, Mme RIMLINGER Isabelle, Mme ALBERT Aurélie

8. Cession parcelle située rue de Normandie.

M. le Maire informe que le propriétaire du 25 rue de Normandie a montré un intérêt pour l'acquisition de la parcelle située sur le coté de sa propriété. Ce terrain ne présente pas d'intérêt pour la Commune.

La petite surface ne permet pas de demander une estimation auprès du service du domaine.

M. le Maire propose de céder cette parcelle au prix de 1.000 € TTC l'are.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme JUNG, habitant 25 rue de Normandie 57410 Rohrbach-Lès-Bitche souhaite acquérir le terrain :

ban de ROHRBACH LES BITCHE, section 12, parcelle 150 d'une contenance de 81 m²

au prix de 1.000 € TTC l'are, soit :

Prix HT : 675.00 €

TVA : 135.00 €

Prix TTC : 810.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer quant à la vente de ce terrain afin de pouvoir établir l'acte de vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DECIDE de vendre aux particuliers indiqués au tableau ci-dessous le terrain cadastré ban de ROHRBACH LES BITCHE en section 12 :

Parcelle	Acquéreurs	Surface en ares	Prix HT €	TVA €	Prix TTC €
150	M. et Mme JUNG 25 rue de Normandie 57410 Rohrbach-Lès-Bitche	0,81	675.00	135.00	810,00

DECIDE que l'acte de vente soit établi sous la forme d'acte administratif et AUTORISE M. STAB Didier, Adjoint au Maire, à représenter la Commune dans sa signature, M. le Maire faisant fonction de notaire en vertu de la juridiction gracieuse.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 16 juillet 2025

*Le Maire
Gabriel SCHEH*

Le Maire :

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication